

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

L'an deux mille vingt quatre

Le 05 juillet

Présents : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Audrey ANTOUARD - Pierre SIMIAN - Léa REVELLIN-PIALET - Christian LAMBERT - Erwin KOSTUS

Absents :

Michel BOUGAREL donne procuration à Marcel NICOLIER  
Sophie KOWALSKI donne procuration à Véronique CHARDON  
Frédérique LARRAS donne procuration à Jean-Paul BOIS  
Maria BONZI  
Roger CLAVEL  
Bernard GUILLARME  
Nicolas ISSEMANN  
Aurélie VERNAY

**Délibération n° 2024 07 34 : Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2024-2025**

Rapporteur : Catherine PILLOIX

Vu le règlement définissant le mode de fonctionnement du restaurant scolaire,  
Vu la délibération en date du 30 juin 2023 fixant les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2023-2024,

Pour l'année scolaire 2024-2025, il est proposé d'appliquer, pour la restauration scolaire, les tarifs suivants :

Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants de Roche, le lundi, mardi, jeudi et vendredi	5.95 €/ jour
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants extérieurs, le lundi, mardi, jeudi et vendredi	7.86 €/jour
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants de Roche <b>bénéficiaire d'un PAI</b> , le lundi, mardi, jeudi et vendredi	2.37 €/jour
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants extérieurs <b>bénéficiaire d'un PAI</b> , le lundi, mardi, jeudi et vendredi	4.12 €/jour

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **VALIDE** les tarifs proposés pour l'année scolaire 2024-2025

Le maire, certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte :

Publié le : 11 juillet 2024

Transmis le 11 juillet 2024

Reçu en sous-préfecture le :

Le Maire,  
Bernard COCHARD

Le secrétaire de séance,  
Véronique CHARDON

